

NAO 2024

L'ENGAGEMENT DE L'UNSA A PAYÉ!

L'ENTREPRISE VIENT DE L'ANNONCER: L'ACCORD SALAIRES SERA APPLIQUÉ EN TOTALITÉ (HORS PPV*)

Explications

L'accord n'a pas reçu les signatures nécessaires pour être validé.

Cependant, à la suite du courrier de l'UNSA-Ferroviaire du 15 novembre. l'intégralité des mesures actées lors de la réunion NAO va donc être mise en œuvre.





















L'UNSA signataire

Après consultation de son instance décisionnaire, l'UNSA-Ferroviaire a décidé de signer cet accord, dans l'intérêt des salariés et de leur pouvoir d'achat. Ce dernier permet d'acter des avancées, même si les cheminots sont en droit d'attendre encore davantage.

L'UNSA revendique l'ouverture de négociations anticipées en 2024

Dans son courrier adressé à la DRH Groupe, l'UNSA a mis la pression sur la direction de l'entreprise afin que sa seule signature permette l'application de toutes les mesures.

Elle revendique également l'ouverture de négociations anticipées en 2024 au cours du premier semestre.

L'UNSA, LE SYNDICAT QUI DÉFEND VOTRE POUVOIR D'ACHAT!

Prime de partage de la valeur (PPV)

Prime de partage de la valeur (PPV) de 400 € versée en décembre 2023.

L'accord n'ayant pas été signé par plus de 50 % des OS, la direction ne peut verser la PPV (400 €) sans consultation de l'Instance commune. Le sujet sera présenté à l'instance commune lors de la plénière des 29 et 30 novembre 2023.

L'UNSA appuiera de tout son poids pour que la PPV soit versée à tous les salariés, en décembre 2023.

Dernière minute

L'entreprise nous confirme par son courrier en date du 23 novembre 2023, l'application des mesures NAO 2024.













